

La manifestation :

Le festival « Photos dans Lerpt » est organisé par l'association du même nom en partenariat avec la ville de Saint Genest Lerpt (42). Il fait la promotion de la photographie dans sa diversité par une approche exigeante et populaire. Pendant dix jours, expositions, projections, débats, ateliers, événements dans la rue, sont organisés dans toute la ville.

Sélection des exposants :

La manifestation est ouverte à tout candidat : professionnel, association, amateur, scolaires désireux d'exposer une seule série thématique de son choix. Les images seront envoyées au format JPEG de taille moyenne 1920x1280 environ par WeTransfer ainsi qu'une scénographie de présentation du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 1<sup>er</sup> février 2022 à l'adresse mail mentionnée ci-dessous et accompagnées de la « fiche exposant » remplie et signée (voir pièce jointe). Les séries retenues composeront la sélection officielle. Un comité de sélection s'assurera que le contenu et le niveau de qualité sont conformes à l'esprit de la manifestation. Chaque membre du jury établira ses choix sur une grille d'évaluation prenant en compte des critères tels que la qualité, l'homogénéité, l'originalité, l'intérêt pour le festival, la scénographie, etc. Plusieurs séances collectives permettront d'affiner les choix et d'établir la sélection finale. La décision sera rendue par mail à chaque exposant au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022. Pour chaque sélectionné, il sera demandé de confirmer formellement sa participation par retour de mail sans quoi sa sélection deviendra caduque.

Attribution de 3 prix :

- Le prix de la ville de St Genest-Lerpt, 200€, récompensant un exposant pour sa série plébiscitée par le vote du public.
- Le prix Photos dans Lerpt 2022, 300€, délivré par l'association organisatrice récompensant un exposant pour l'exigence de sa démarche.
- Le prix « Photographie Rencontres » délivré par l'association du même nom et récompensant plus particulièrement une démarche d'auteur.

Les lauréats devront fournir le fichier numérique d'une photo exposée afin qu'un tirage soit réalisé et entre dans la photothèque de la ville. La remise des prix se fera le dimanche 12 juin vers 16h30 lors d'un après-midi durant lequel chaque exposant pourra s'exprimer sur la globalité de son œuvre outre celle exposée. Il fournira en temps et heure 5 images représentatives qu'il commentera.

Lieux d'exposition :

Les séries constituant la sélection officielle seront exposées dans l'espace polyvalent Louis Richard au RDC spécialement aménagé pour l'occasion. D'autres expositions hors sélection seront installées dans divers lieux publics et privés de la commune.

Horaires d'exposition :

Le samedi 4 juin de 15H à 19H – le dimanche 5 juin de 10H à 19H. En semaine de 15H à 19H – le samedi 11 juin de 10H à 19H - le dimanche 12 juin de 10H à 17h30.

Accrochage :

L'accrochage se fera le vendredi 3 juin de 18h30 à 21h et le samedi 4 juin de 8H à 13H pour une ouverture au public à partir de 15H. Chaque exposant disposera à minima d'un espace de 5,5 mètres linéaire + un retour de 1,35m soit 6,85m sur une hauteur de 2m sur lequel il pourra installer le nombre d'images de son choix. L'accrochage sera à sa charge avec le matériel mis à sa disposition : fils nylon, crochets, etc. Seront fournies des supports pour poser quelques documents. Les organisateurs seront vigilants quant à la pertinence du nombre de photos, la qualité des tirages, l'encadrement et la mise en scène. Ils se réservent le droit de faire modifier par l'exposant un travail qu'ils jugeraient non conforme à l'image de la manifestation. D'autre part, pour un confort de lecture du public, il sera demandé de restreindre au maximum des installations telles que tables, chaises, râteliers porte-tirages, etc, dans l'espace d'accrochage des images.

Vernissage :

Il se déroulera espace polyvalent Louis Richard le samedi 4 juin à partir de 17H. Les exposants seront conviés à échanger avec le public.

Décrochage et enlèvement des œuvres :

Ils s'effectueront le dimanche 12 juin à partir de 17H30. Chaque exposant se chargera de son décrochage. S'il n'a pas la possibilité de décrocher ses images, il pourra se les faire réexpédier par les organisateurs et prévoira à cet effet des caisses d'emballage en dur les protégeant efficacement et versera à l'organisation une somme variable couvrant les frais de transport selon le lieux de destination. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de dégradations commises durant le transport du fait d'un emballage fragile ou inapproprié. Dans les autres cas, la responsabilité du transporteur pourra être engagée à l'initiative des organisateurs.

Vente de photos ou de livres :

Les exposants auront la possibilité durant la manifestation de mettre à la vente et dédicacer leurs livres ou photographies sur leur stand.

Engagement :

Chaque sélectionné, en acceptant ce règlement, s'engage sur sa participation. Il laissera en place ses images du samedi 4 juin 15H au dimanche 12 juin à 17H30. En cas d'absence pour force majeure, il devra avertir l'organisation le plus tôt possible. Il s'engage également à ne réclamer aucun droit ou contrepartie financière à la présentation de ses images ou de leur exploitation à but non lucratif sur les supports et moyens de communication présents ou futurs de la manifestation.

L'exposant garantit également au comité d'organisation qu'il dispose de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil ( droit à l'image ) et à l' article L 122-4 du CPI ( droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).

Assurance :

Les expositions seront gardées tout au long du festival. Cependant, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, incendie, détérioration de quelque nature que ce soit des œuvres présentées. Les photographes doivent avoir souscrit un contrat d'assurance individuel.

Communication de l'événement :

Elle se fera au travers d'un programme imprimé, d'affiches, sur les sites web de la ville et de l'association et de manière générale dans les journaux, presse spécialisée, radios, TV locales, régionales et réseaux sociaux.

Adresse pour éventuel envoi postal de portfolios ou CD :

- Ville de St Genest Lerpt : Hôtel de ville, Service culturel, « Photos dans Lerpt », 42530 St Genest Lerpt
- Association « Photos dans Lerpt » : 10 rue Gambetta 42530 St Genest Lerpt

Adresses mails pour envoi des séries ou divers échanges :

- Pour envoi des séries par WeTransfer : [candidater@photosdanslerpt.fr](mailto:candidater@photosdanslerpt.fr)
- Pour demandes ou questions diverses : [contact@photosdanslerpt.fr](mailto:contact@photosdanslerpt.fr)

Toutes infos sur notre site : [www.photosdanslerpt.fr](http://www.photosdanslerpt.fr)